

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC du Val-Saint-François adopte un premier projet de règlement pour son nouveau schéma d'aménagement et de développement

Richmond, le 26 juin 2025 – Lors de la séance régulière du Conseil du 18 juin 2025, un premier projet de nouveau schéma d'aménagement et de développement a été adopté par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François. Ce projet sera remis pour analyse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il s'agira d'un premier dépôt de schéma d'aménagement révisé en Estrie, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en décembre 2024.

Ce nouveau schéma d'aménagement et de développement sera de troisième génération pour le territoire du Val-Saint-François, faisant suite au schéma en vigueur, datant de 2002, ne reflétant plus les enjeux actuels du milieu. Un schéma d'aménagement s'avère l'outil principal d'un territoire pour planifier son avenir afin de s'assurer que les projets de développement respectent une vision commune, cohérente et durable. Les plans et règlements d'urbanisme des municipalités doivent s'y conformer. À long terme, le schéma révisé permettra de favoriser un développement structuré et cohérent, en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et ainsi guider les décisions des municipalités, du gouvernement et des partenaires.

Le travail de révision, débuté officiellement en 2022-2023, aura permis d'intégrer les nouvelles OGAT, mais aussi de considérer les préoccupations citoyennes exprimées lors des diverses consultations tenues au cours de la dernière année. Il aura aussi permis d'arrimer les différentes planifications territoriales réalisées et touchant l'aménagement du territoire, dont notamment la démarche stratégique derrière les cinq orientations territoriales du Val-Saint-François, le Plan régional des milieux humides

et hydriques (PRMHH), le Plan stratégique de développement touristique, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et d'autres. La révision prend également en compte les besoins municipaux et intermunicipaux en matière de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

« Comme il s'agit d'un premier projet, ce dépôt n'est pas une fin en soi. Le gouvernement a 120 jours pour analyser le contenu de notre schéma, et durant ce temps, nous continuerons à discuter et travailler le projet avec les municipalités. » - Pierre Tétrault, préfet de la MRC du Val-Saint-François et maire de la ville de Valcourt.

« Il est important de saluer le travail colossal effectué par l'équipe de l'aménagement de la MRC. Je tiens à le souligner, car toute l'équipe y a investi beaucoup de temps, en plus d'assurer le maintien des services aux municipalités. C'est remarquable. » - Martin Tremblay, directeur général de la MRC du Val-Saint-François.

« Nous sommes très chanceux d'avoir pu nous appuyer sur les diverses planifications sectorielles réalisées au cours des deux dernières années, en plus de la démarche stratégique. Ce travail fut un apport important d'informations stratégiques pour une cohérence dans la planification du développement de notre territoire. D'autres étapes sont à venir, suivant l'analyse du ministère. Une fois leurs commentaires reçus, un deuxième projet devra être élaboré, qui inclura une consultation citoyenne et celle des partenaires du milieu. On est très heureux de cette première étape de franchise, mais le travail se poursuit. » - Karine Bonneville, directrice de l'aménagement du territoire de la MRC du Val-Saint-François.

Une copie du projet de règlement du schéma d'aménagement et de développement sera disponible en août sur le site internet de la MRC (www.val-saint-francois.qc.ca), sous la section *Environnement et aménagement*, puis *Aménagement et urbanisme*.

– 30 –

À propos : La MRC du Val-Saint-François a comme principaux mandats le développement et la gestion du territoire, la gestion environnementale et des matières résiduelles, le développement socioéconomique, socioculturel et touristique, ainsi que la coordination des mesures de sécurité publique. Elle vient aussi en soutien aux municipalités membres, notamment à travers des services spécialisés en urbanisme, en foresterie, en gestion et protection des cours d'eau, en économie circulaire, en accompagnement et transfert d'entreprises et en géomatique, de même qu'à travers du financement de projets. Consultez le site web pour en savoir plus : www.val-saint-francois.qc.ca.

Source :

Karine Bonneville

Directrice de l'Aménagement et la gestion du territoire

Contact :

Ana Rosa Mariscal

Conseillère, communications et relations publiques

819 826-6505, poste 325

communications@mrcvsf.ca